



PICARDIE

Déclaration liminaire au CTSD

Du 27 janvier 2022

M. le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,
Nous sommes réunis aujourd'hui pour entamer la préparation de la rentrée scolaire 2022 dans les collèges et les SEGPA de la Somme.

Pour commencer, le Sgen-CFDT Picardie tient à rappeler (comme c'est le cas depuis plusieurs années) qu'il ne comprend pas l'intérêt d'être consulté sur une répartition de la DHG alors même que les personnels de direction des collèges ont déjà reçu celles-ci et ont déjà, pour beaucoup, communiqué avec les collègues sur leur utilisation. Les instances ne peuvent se résumer à de simples chambres d'enregistrement d'autant qu'elles se tiennent aujourd'hui dans un contexte où le gouvernement tente par tous les moyens de minimiser l'action et le poids des syndicats.

Concernant les moyens alloués au 2nd degré au sein de notre académie, le Sgen-CFDT Picardie tient à saluer l'ouverture de 4 ULIS qu'il appelle de ses vœux à chaque rentrée. Pour autant, ces 4 ULIS seront très loin de pouvoir accueillir les très nombreux élèves en attente d'une place dans ces structures (800 dans notre académie étaient en attente d'ULIS à la rentrée 2021). L'ouverture d'une UPE2A au collège Guy Mareschal est une bonne nouvelle mais cela sera-t-il suffisant au regard des besoins ? A ce sujet, avez-vous des éléments à nous fournir sur le nombre de collégiens qui auraient besoin d'être accueillis au sein de ces structures mais qui ne le sont pas faute de place ?

Par ailleurs, les moyens alloués aux collèges de notre département, qui enregistre un écart de quelques 32 élèves en moins entre le constat 2021 et les prévisions 2022, sont en légère augmentation puisque ce sont 170 heures postes supplémentaires qui leur seront attribuées. Le Sgen-CFDT Picardie salue là encore la décision d'augmenter la part d'heures postes en récupérant une partie des HSA ce qui conduira à limiter un minimum les suppressions de postes et qui limitera un minimum les heures supplémentaires souvent imposées aux collègues. Cette proposition pourrait alors nous satisfaire si cette dotation ne succédait pas à plusieurs années successives de diminution des moyens. Ce sont tout de même 22 collèges qui auront un nombre d'élèves/division en augmentation dont 2 collèges qui dépasseront la moyenne de 30 élèves/division. En outre, la crise que nous traversons, l'épuisement des équipes, leur dégoût face au manque de considération dont fait preuve le Ministre à leur égard en niant les difficultés qui sont les leurs, vont laisser des traces durables. Les besoins accrus d'accompagnement, tant pédagogique que psychologique ou social des élèves après ce qu'ils ont traversé eux aussi en termes de cours manqués, de stress accumulé font que ces moyens ne sont pas à la hauteur des enjeux. Il est urgent que l'Etat prenne des mesures fortes

en termes de moyens pour l'Ecole afin que le quoi qu'il en coûte la concerne enfin elle aussi.

D'autre part, et toujours concernant les moyens octroyés à l'Académie, le Sgen-CFDT Picardie déplore vivement la suppression de postes de personnels administratifs alors même que ces personnels sont en tension car extrêmement sollicités et plus particulièrement encore en cette période de crise sanitaire. De la même façon il déplore que le Ministère n'engage pas de moyens beaucoup plus importants pour doter l'Ecole des personnels médico-sociaux qui nous ont cruellement fait défaut ces derniers temps. Lors des CTMEN, le Sgen-CFDT n'a eu de cesse tirer la sonnette d'alarme concernant les personnels indispensables au bon fonctionnement des établissements, à la santé de nos élèves et à l'accompagnement de tous les personnels. Cette alerte n'a a priori pas été entendue puisque les moyens contraints octroyés conduisent notre académie à ce que les EPLE voient encore leurs moyens amputés de 2 ETP en postes administratifs et que seuls deux postes d'assistants sociaux ont été créés.

Le Sgen-CFDT Picardie accueille favorablement la validation par l'Assemblée nationale du projet de loi instaurant la possibilité pour les AESH d'être CDIés à compter de 3 ans d'ancienneté et pour les Assistants d'Education de l'être à compter de 6 ans d'ancienneté. Ces mesures sont un premier pas qui vont dans le sens des revendications portées par notre organisation et nous espérons que le Sénat valide également ce projet.

Au sujet des AESH, pouvez-vous nous communiquer la date à laquelle seront pris en compte leurs changements d'échelon à compter de décembre 2021 s'il vous plaît ? Cette période est-elle toujours la même d'une année sur l'autre ?

Pour terminer, le Sgen-CFDT Picardie appelle les agents de l'Education Nationale, du CROUS et de l'Enseignement supérieur à se mobiliser aujourd'hui pour réclamer une augmentation de leurs salaires, plus que légitime après quasiment 12 années de gel du point d'indice. Concernant le corps enseignant, un rapport récent du Sénat pointe une perte de 15 à 25% de leur pouvoir d'achat au cours des 20 dernières années et ce ne sont pas les annonces de revalorisation que notre Ministre qualifie sans vergogne de « sans précédent » (malgré le fait qu'une grande partie des agents n'en verront pas la couleur), qui amélioreront les choses. En France, le salaire statutaire des enseignants du primaire et du secondaire après dix ou quinze ans de service est inférieur d'au moins 15 % à la moyenne de l'OCDE, et les enseignants commencent et terminent leur carrière avec un salaire bien inférieur à la moyenne de l'UE. Et on nous parle de manque d'attractivité des métiers enseignants...